



**Compte-rendu du
Conseil d'Administration de l'AEFE
du 22 novembre 2022**

Au précédent Conseil d'administration, la FSU insistait sur l'état de fatigue et de lassitude des personnels en fin d'année scolaire. Nous alertions également sur plusieurs points d'attention, qu'ils soient géographiques ou de fond, quant à la totale inertie de certains dossiers. Malheureusement en cette fin novembre, force est de constater que rien ne bouge pour les personnels :

En Centrale, nos alertes ne sont pas entendues, le dialogue social quasi rompu et la FSU a quitté la dernière séance de la Commission interne la semaine dernière.

Dans le réseau, après le rendez-vous manqué du décret relatif à la situation administrative des détaché.es, plusieurs dossiers pourtant d'importance capitale sont sans cesse remis aux calendes grecques et ce alors que nous avons des garanties. On peut citer la question de l'avantage familial des personnels « résidents », mais aussi celle de l'indemnité spécifique de vie locale, ou des indemnités statutaires. Ces questions ne sont-elles pas importantes pour la Direction de l'Agence, obnubilée qu'elle est par le doublement des effectifs à l'horizon 2030 ? Si c'est le cas, c'est une grossière erreur que de remettre sans cesse ces questions et les personnels ne l'acceptent pas. L'agenda de l'opérateur public se détache de plus en plus de la conduite des missions premières, et la FSU le déplore. Elle ne s'en satisfait pas non plus ! N'omettez pas les fondamentaux ! Vos personnels ont su montrer toute leur implication et leur professionnalisme dans cette Agence à laquelle ils sont tant attachés. Les négliger est une erreur. Cela vaut pour les collègues en poste comme pour celles et ceux qui envisagent de rejoindre l'Agence. La question de l'attractivité est, vous le savez, au cœur des préoccupations. L'employeur doit répondre sur ces dossiers comme sur celui de l'inflation qui touche tous les personnels et plus brutalement les personnels de droit local. Ces blocages génèrent une crise de confiance, traduite dans les difficultés de recrutement, qui ne sont pas sans rappeler celles que l'on rencontre en France.

Du 1^{er} au 8 décembre auront lieu les élections professionnelles au sein de l'opérateur. La FSU continue de contester le droit qui leur est nié de voter au futur CSA ministériel du MEAE, unique tutelle de l'opérateur. A l'Agence (Centrale comme réseau), la FSU souhaite que tout se passe au mieux et remercie les services de la DRH, même s'il est regrettable que l'ensemble des services et de la Direction ne soit pas mobilisés pour ce rendez-vous majeur. La FSU a contesté le choix du vote électronique qui nous a été imposé et dont on nous dit qu'il fera augmenter la participation. Nous saurons bientôt à qui ce choix donne raison.

Dans les différentes déclarations liminaires, il est à noter que le Sénateur Le Gleux explique que Cap 2030 est un objectif irréaliste et n'hésite pas à le remettre en cause. Selon lui, cet objectif n'est atteignable qu'avec une réforme structurante. L'une des causes de cette impossibilité de réalisation est l'incapacité de l'AEFE à recourir à l'emprunt. L'augmentation du budget est un trompe l'œil car dans les faits, le budget est en baisse. Il ajoute que les frais d'écologie vont augmenter et donc une charge plus importante va peser sur l'Agence sur les bourses scolaires des élèves boursiers à 100 %.

La FSU avait fait remarquer lors de l'audition que la petite augmentation donnée à l'Agence pour parer à l'augmentation du point d'indice (+3,5 %) ne comprend pas l'augmentation appliquée dès le 1er juillet 2022, mais porte sur le budget initial 2023, donc à partir du 01.01.2023.

- **Point introductif d'actualité**

Le Président du CA intervient sur le réseau qui sort à peine de la crise COVID, et salue une rentrée scolaire proche de la normale. Concernant l'objectif Cap 2030, le réseau a gagné en effectif, passant de 356 000 à 390 000 élèves et ce malgré la crise sanitaire. 72 établissements ont été homologués depuis 2018, année de référence. Toutefois, il considère que l'atteinte de cet objectif ne peut reposer que sur les nouveaux établissements. Les 567 établissements de l'EFE, EGD et conventionnés compris, doivent prendre part au développement. Il faut donc aussi entraîner le réseau historique pour tendre vers l'objectif. Ce dernier, idéalement, serait une augmentation de 7% par an des effectifs, tout en maîtrisant les augmentations de frais de scolarité. Pour le président du CA, les IRF seront une ressource humaine de qualité. Concernant les filières "labellisées", l'objectif de 500 est atteint.

Le nouveau Directeur général de la mondialisation (DGM) revient également sur la rentrée 2022, plus sereine, même s'il reste quelques points difficiles. Il salue tout le travail fait, y compris par l'ensemble de la communauté éducative. Selon lui, l'objectif de doublement des effectifs ne peut pas résumer à lui seul le discours du président qui a toujours été pondéré par une exigence de qualité. Il enchaîne sur les crises (Sahel, Ukraine, Yémen, qui ont un impact sur le réseau d'enseignement).

La situation en Ukraine a un effet direct sur les établissements de la zone mais aussi des conséquences mondiales en termes énergétique, sans oublier l'inflation et la crise alimentaire.

Le sentiment anti-français qui se développe au Sahel a aussi un impact sur notre réseau. Les établissements sont parfois des victimes de ces phénomènes mais il souligne qu'il s'agit aussi d'instruments de promotion des valeurs françaises et des idées, l'EFE représente une force dans la diplomatie d'influence.

En terme budgétaire, les moyens prévus pour l'AEFE sont importants et vont augmenter l'année prochaine. Sur le programme 185, les crédits à l'AEFE représentent une part importante (de 70 %) de ce programme.

Le Directeur général de l'Agence évoque quant à lui une rentrée proche de la normale, et une ambiance apaisée. Même en Chine, où la situation est encore compliquée, les établissements ont rouvert malgré quelques difficultés après la rentrée. Les crises locales ne sont pas à négliger tout comme les conséquences économiques mondiales. La croissance des effectifs est importante même s'il manque des élèves français. On note une perte de 8000 élèves français et à peine 2000 sont revenus. Les 68 établissements EGD représentent 12 % des établissements et 20 % des effectifs du réseau. Il y a aujourd'hui 162 conventionnés. En Asie et en Amérique latine, qui ont subi un impact très fort de la crise, on note une augmentation des effectifs. L'Asie est presque au niveau d'avant crise, l'Amérique l'a dépassé. A noter également une croissance au Maghreb. Au Proche Orient: après l'impact fort de la crise du réseau libanais, la baisse est stabilisée. On compte 58 000 élèves à la rentrée (au lieu de 65 000 avant la crise). L'Egypte et les Emirats sont en forte croissance.

Il remercie l'investissement de toutes les équipes, note les avancées notables dans les domaines de la pédagogie, du numérique. Pour lui, le réseau est un laboratoire pédagogique, les transformations y sont très rapides avec par exemple la mise en place de parcours linguistiques.

- En Ukraine (Kiev) l'établissement compte 64 élèves, à majorité ukrainienne, dont 44 en présence et 20 à distance.

2 abris anti aériens ont assuré le retour des élèves en présentiel ainsi que de l'équipe de direction. les 4 personnels détachés travaillent en distanciel.. Pour des raisons liées à la crise énergétique, les vacances sont prolongées jusqu'au 29 janvier pour ne pas chauffer l'école. L'Agence aide l'établissement financièrement. A Odessa, l'établissement mis en sommeil, les élèves peuvent suivre les cours d' Anne de Kiev.

- A Moscou, la rentrée s'est faite en présentiel, le DG en remercie les personnels. Il note une baisse des effectifs et un changement de public concernant les élèves, il y a beaucoup moins de français. Les détachés travaillent à distance. Deux expatriés sont sur place et se rendent au lycée pour le faire fonctionner en distanciel.
- Au Burkina Faso, le coup d'État a aussi visé l'établissement, qui était en distanciel pendant plusieurs semaines, la situation reste tendue malgré le présentiel rétabli à la rentrée de la Toussaint. Les mesures de sécurité sont renforcées.
- Pour l'année en cours, l'Agence est très inquiète du contexte économique mondial avec l'inflation. Une augmentation des frais de scolarité est inévitable. Dans les EGD, c'est en moyenne +8 %. Les factures énergétiques sont très lourdes, les coûts des matériaux augmentent aussi considérablement les coûts des travaux. Dans le registre immobilier, les besoins des EGD sont importants en termes de maintien, d'entretien, d'adaptation au changement climatique. Le financement en sera discuté en 2023.

Le DG rappelle ensuite les dates relatives au droit d'option des personnels détachés.es. jusqu'au 15 janvier 2023, le 10 novembre concernait les collègues en renouvellement.

Parmi les projets, il évoque la réflexion sur la contribution unique (fusion de la PFC et PRR) à l'étude actuellement et qui sera proposé au prochain Conseil d'administration.

- Concernant le développement du réseau, il évoque ainsi la qualité, enjeu fondamental. Le travail sur les Instituts régionaux de formation (IRF) continue, ils seront effectivement créés en janvier prochain. Il rend également hommage au Proviseur de Casablanca, décédé, hommage auquel se joint l'ensemble du CA.
- **La FSU fait écho aux propos du DGM, du Président et du DG.** Elle évoque les zones où le sentiment anti français se développe, préoccupant également le Quai d'Orsay. Ce sont des questions de fond qu'il ne faudra pas éluder. Si l'on fait le lien avec la commande présidentielle de CAP 2030, la question est de savoir quelle diplomatie d'influence veut la France. Ces évolutions sont en train de façonner un soft power différent: est-ce une volonté de la France. Pour nous, la prépondérance économique n'est pas une réponse en matière culturelle ou d'éducation, il faut être vigilant, tout en s'interrogeant sur les conséquences qu'auront ces politiques.

Concernant l'aspect sûreté et sécurité, la FSU interroge sur le devenir des crédits fléchés. Où sont-ils, sont ils maintenus ? Sur ce point, l'Agence répondra positivement, à hauteur de 9M€.

- **La FSU intervient ensuite longuement sur la Chine.** La réponse à notre question diverse (demandant dès maintenant le travail sur une délibération de prise en charge des transports pour les collègues) sous-entend que l'Agence n'a pas l'intention d'anticiper davantage la prise en charge des retours en France. Or en fin d'année scolaire les vols sont très rares voire inexistantes et très chers.

A Pékin, l'épidémie reprend (plus de 1000 cas par jour déclarés) ce n'est pas énorme mais il faut savoir que les écoles ont fermé l'année dernière pour 10 cas. On voit clairement que la Chine veut changer de politique (qui vous l'avez compris n'a aucun sens) et après un relâchement, localement, quartier par quartier la confusion s'installe, fermeture des cafés et restaurants, tests quotidiens, mise en quarantaine etc, tout ça sans vraiment d'instruction officielle. Le lycée repart en distanciel pour la énième fois, sur décision du Chef d'établissement. Au final, les établissements ferment. Depuis l'année dernière la

situation au lycée empire. Pour revenir au printemps dernier, sans entrer dans les détails, des collègues ont été autorisés à partir. Ils ont bénéficié d'ordre de mission avec perdiem et billet d'avion payé (Pas loin de 10 000 euros le billet) aucune information n'a été donnée, alors que des familles ne sont pas rentrées depuis 3 ans, ont perdu leur parent, n'ont pas pu assister à leur enterrement ni pu se recueillir sur leur tombe, d'autres n'ont pas vu leurs grands enfants étudiants, d'autres n'ont pas vu leur parents, ni leurs proches et cela maintenant depuis 3 longues années difficiles, ces personnels sont restés pour tenir le lycée, le faire fonctionner et assurer la communication indispensable aux familles.

Quelques personnels qui ont néanmoins pu partir ont subi des retenues sur salaire parce qu'ils ne sont pas revenus en temps et en heure. Dans une telle situation, la bienveillance devrait pourtant être de mise. Pour l'année prochaine, aucune perspective en vue, cela sera une période de crise difficile. Des démissions et départs sont déjà annoncés chez les administratifs, de nombreux départs en juin auront lieu. Les collègues bien sûr ne sont pas "en guerre" mais vivent dans un pays situé à plus de 10000 km de la France sans aucune possibilité de sortir, ni du pays, ni de la ville, ni de leur quartier et beaucoup sont maintenant enfermés dans leur résidence avec des alarmes aux portes, avec des privations de liberté inacceptables et un risque politique non négligeable, également pour les enfants et conjoints, qui peuvent être enfermés dans des conditions indignes (Ne parlons plus de quarantaine mais d'enfermement dans des centres) la santé mentale et physique des personnels n'est pas brillante et empire à chaque annonce de fermeture ou de restriction.

Une collègue la fait remarquer à la CHSCT de fin d'année les collègues n'attendent pas que l'aspect financier on attend aussi du respect de l'écoute et d'une certaine reconnaissance.

La pratique d'aération (comme au MEAE) est indispensable, tout comme le respect et l'écoute.

- **La FSU revient ensuite sur la situation en Ukraine**

Il a été demandé aux personnels de droit local de rentrer en France durant la première période de l'année scolaire. Ils sont revenus et enseignent en distanciel depuis la rentrée des vacances d'automne. Ces personnels n'ont pas les revenus suffisants pour se loger à la fois en France et supporter les charges qu'ils ont en Ukraine. Que compte faire l'Agence pour la prise en charge de ces frais? **Le Directeur général répond que ce point sera évoqué avec le comité de gestion.**

- **Mise en oeuvre des dispositions prévues par la loi du 28/02/2022**

La loi n°2022-272 visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE et à créer les instituts régionaux de formation a été publiée au JO le 28 février 2022. Elle est issue d'une proposition de loi portée par la Sénatrice Samantha Cazebonne.

Elle comporte trois volets principaux :

- la création des instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE, dont les instances seront opérationnelles dès la rentrée 2022 (l'inscription budgétaire des IRF sera effective au 1er janvier 2023) ;

- la réforme de la gouvernance de l'AEFE avec le doublement de la représentation des fédérations de parents d'élèves, l'entrée d'un conseiller des Français de l'étranger, non membre de l'Assemblée des français de l'étranger, et la désignation d'experts qualifiés sans voix délibérative (un représentant des anciens élèves, des associations FLAM et de l'ANEFE) ;

- la définition de trois nouvelles missions de l'Agence : une mission de formation renforcée, une mission d'accompagnement à la création de nouveaux établissements homologués et une mission d'instruction des dossiers de demandes de garantie de l'Etat des établissements conventionnés et partenaires avant leur transmission à la commission interministérielle d'octroi.

La FSU rappelle deux points problématiques : nous dénonçons l'affaiblissement de la représentation des personnels et la dilution du rôle premier de l'Agence qui est d'assurer une mission de service public d'éducation à l'étranger. La loi entérine la mise à disposition des moyens de l'État au profit d'opérateurs privés de droit étranger qui concurrencent d'ores et déjà les établissements relevant de l'AEFE.

- **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Dans l'article 2 il s'agit de préciser que les convocations adressées par le président le sont aux administrateurs titulaires et suppléants ainsi qu'aux experts sans voix délibérative.

Il est également ajouté que les experts sans voix délibérative, tout comme les administrateurs, peuvent participer aux séances du conseil d'administration en présentiel ou via un système de visioconférence proposé par l'administration.

Dans l'article 3 il s'agit de préciser de nouveau que les experts assistent et participent aux débats relatifs aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, en présentiel ou via un système de visioconférence, sans prendre part au vote.

Vote : ABSTENTION (3 FSU + 2), POUR 22

- **Bilan COM 2021-2023**

Au sujet de la maternelle, la page 1 du document de travail de l'Agence précise :

“La vision macro du taux d'évolution des élèves de cycle1 sur l'ensemble du réseau, qui constitue au total une bonne surprise sur l'année 2021, cache la disparité des situations locales, car à l'évidence, la crise sanitaire a fragilisé la maternelle à des degrés très variables selon les territoires (tendance qui devrait être encore observée pour 2022). La brochure sur les spécificités de l'école maternelle à la française a été bien reçue sur le terrain, donnant lieu à de nouvelles traductions (portugais, italien notamment). Le renforcement de l'attractivité de son offre doit rester un objectif prioritaire en intégrant notamment, une dimension de politique linguistique plus explicite, harmonisée, fondée sur des données théoriques solides et aisément communicables aux établissements comme aux parents.”

La réponse de l'Agence sur cette question ne semble pas à la hauteur des enjeux. **Pour la FSU**, il s'agit aussi d'une question de ressources humaines. Le recrutement de personnels titulaires ainsi que de personnels ASEM est une condition indispensable à la promotion de l'école maternelle dans le réseau. Prenons comme exemple la création des petites sections à Rabat.

Il en va de même pour la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier (EBEP), dossier pour laquelle la FSU ne cesse de réclamer le recrutement de personnels spécialisés. Qu'en est-il ?

Le Directeur Général de L'agence répond que, dans les EGD, tout est fait pour veiller à ce que la maternelle offre la meilleure offre en termes de pédagogie et de moyens humains. Il rappelle que ce sujet a bien été abordé lors du séminaire de rentrée avec les équipes de direction. Il confirme que la consigne a été donnée aux équipes de direction pour doter la maternelle de titulaires. Il conclut en expliquant que les formations des ASEM et des AESH est au cœur de la politique menée dans le cadre des IRF.

Page 2 du COM :

1.1.2 Objectif opérationnel 2 : Accueillir tous les publics (école inclusive)

	Valeur 2020	2021	2022	2023
Nombre d'établissements engagés dans une démarche qualinclus	20			
Objectif		50	200	300
Réalisé		50		

La FSU précise qu' il serait intéressant d'avoir une ventilation géographique pour ne pas fausser la lecture. En effet, il peut y avoir une forte concentration d'actions sur un ou quelques établissements, mais rien ne dit ce qui est fait (ou pas fait) ailleurs.

L'objectif est une augmentation de 1500 % en 3 ans du nombre d'établissements engagés dans une démarche qualinclus. La FSU ironise et demande si l'Agence prévoit une augmentation de 1500 % des moyens humains consacrés à l'école inclusive !

A la Page 6 et 7 du COM :

2.2.	Objectif stratégique 2 : former les personnels à l'appui du développement du réseau de l'EFE
2.2.1.	Objectif opérationnel 1 : créer les instituts régionaux de formation

	Valeur 2020	2021	2022	2023
Nombre de personnels enseignants non titulaires formés par année scolaire toutes zones confondues – néo recrutés (genré)	2500			
Objectif		4000	5000	7000
Réalisé		4250		

Commentaire :

Les formations à destination des personnels enseignants non titulaires nouvellement recrutés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger se répartissent principalement entre trois dispositifs :

1. les formations locales, inscrites sous forme de stages aux plans régionaux de formation à l'initiative des Comités de Pilotage de la Mutualisation (remplacés par les IRF à compter de 2022) et marqués par une grande hétérogénéité.

Les données disponibles via MAGE (actuelle application de gestion de la formation dans le réseau, prochainement remplacée par ATENA) permettent d'identifier 1241 enseignants néo-recrutés ayant suivi au moins une formation d'accompagnement à l'entrée dans le métier.

2. les missions réalisées en établissement par les formateurs du réseau, à la demande spécifique ponctuelle des personnels desdits établissements.

Ces missions ont concerné en 2021 1425 personnels à travers le réseau.

3. Enfin, le nouveau parcours des « Professeurs à professionnaliser » (PàP), construit par l'AEFE et déployé au niveau mondial à compter de la rentrée scolaire 2021, avec une possibilité de contextualisation de ses modalités au niveau des zones, qui a bénéficié en 2021 à 1584 enseignants.

La répartition genrée de l'indicateur est la suivante : 76% F, 24% H.

La FSU constate que l'objectif de l'Agence est une augmentation de 280% en 3 ans du nombre de personnels enseignants non titulaires formés par année scolaire. Deux des trois dispositifs sont la formation via les IRF et les formations via les maîtres formateurs. La formation continue des personnels titulaires ne risque-t-elle pas de pâtir de cette forte augmentation ?

Le Directeur Général répond que la politique engagée dans le cadre des IRF vise à accompagner les personnels néo-recrutés mais aussi les titulaires via la formation continue. Il déclare que les plans de formation seront plus ambitieux et renforcés et que cette dernière ne sera pas lésée. Il précise également son caractère obligatoire.

La FSU note que l'objectif 4.3 du COM est d' "associer davantage des acteurs de l'EFE". Elle déplore cependant que les personnels et leurs représentants n'en fassent pas partie !

- **Rapport d'activité 2021**

Ce rapport décrit le réseau en cinq parties:

- l'innovation pédagogique au service du développement du réseau
- la révolution de la formation avec la création des Instituts Français Régionaux
- des initiatives en faveur de l'unité et du développement du réseau
- un réseau solidaire unique au monde
- l'AEFE, un établissement public au service du réseau

Il reprend également un descriptif du budget et des emplois de l'opérateur: Dans les EGD et les conventionnés, 5744 personnels sont détachés auprès de l'AEFE pour exercer à l'étranger dont 834 expatriés, 4910 résidents et 5 volontaires internationaux. On compte 6032 personnels de droit local dans les EGD.

La FSU estime que certaines données ne sont pas sérieuses dans ce RA. Le nombre de personnels de droit local ne correspond pas aux emplois de l'opérateur public, les personnels des partenaires y sont intégrés, alors que ce ne sont pas des personnels de l'opérateur public!

Ce rapport passe sans cesse d'un périmètre à l'autre et cela pose problème. C'est le rapport d'activité de l'opérateur public, il faut à minima identifier le périmètre.

Le Directeur Général de l'Agence confirme que ces chiffres correspondent aux personnels de l'EFE, le périmètre incluant les écoles partenaires.

La FSU insiste sur le problème de présentation qui se pose. Cette présentation est trompeuse car il s'agit bien du rapport d'activité de l'opérateur public employeur, il faut donc être plus précis et identifier les personnels des établissements partenaires comme tels !

Le Directeur Général prend bonne note de cette remarque.

Vote : CONTRE (FSU 3) POUR 24

- **Bilan annuel de la mise en oeuvre du plan d'urgence**

Un plan d'aide a été mis en place dès le début de la crise en 2020. Il comporte 3 volets d'action :

- **Un soutien aux familles françaises en difficulté avec un abondement de l'aide à la scolarité à hauteur de 50 M d'euros sur le programme 151.** Il vise à élargir le nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide à la scolarité, en aidant des familles qui n'en bénéficiaient pas mais dont la situation s'est dégradée du fait de la crise sanitaire mais également à pouvoir augmenter la quotité de bourses des familles déjà engagées dans le dispositif, en prenant en compte, exceptionnellement, leurs revenus de l'année en cours.

Sur les 50 M€ votés en juillet 2020 au titre de l'aide à la scolarité, **41,7 M€** ont été effectivement versés à l'AEFE en 2020, **22,12 M€** ont été utilisés pour les bourses scolaires lors de l'exercice 2021.

- **Une subvention supplémentaire de 50 M d'euros sur le programme 185 pour soutenir les établissements et les familles étrangères en difficulté.** Dans un premier temps, un dispositif inédit d'urgence a permis de soutenir les familles étrangères en difficulté du fait de la crise sanitaire. Dans un second temps, une aide de 10,87 M€ a été apportée aux établissements pour faire face aux défis de la crise de la Covid-19 au bénéfice de toutes les familles ;

Ce dispositif d'aide aux familles est finalisé depuis le dernier versement intervenu fin septembre 2022.

Le montant engagé au titre de l'aide aux établissements d'enseignement français à l'étranger et aux familles étrangères s'élève à **60,87 M€**, soit le montant des ressources octroyées à ce titre par l'Etat.

- **50 M d'euros d'avances France Trésor** permettent à l'Agence d'aider les établissements à affronter des difficultés de trésorerie. Ce soutien vise à répondre à la situation d'urgence que rencontrent certains établissements dont la trésorerie est en situation critique au point de ne pas leur permettre de faire face à des échéances financières rapprochées. Cette mesure renforce la capacité d'intervention en trésorerie de l'AEFE qui accorde déjà des délais de paiement aux établissements en difficulté qui en font la demande.

Au 31 octobre 2022, 18 établissements (EGD et conventionnés) bénéficient de délais de paiement au titre de leur participation due à l'AEFE, pour un montant total de **9,19 M€**. Il est à noter que ces délais de paiement accordés par l'Agence comptable ne relèvent plus du suivi du plan d'urgence.

A la date du présent rapport, **2 296 269 €** d'avances de trésorerie restent à rembourser par 19 établissements dont la quasi-totalité est concernée par une demande de report de délai.

- **Soutien aux établissements d'enseignement français du Liban**
Dispositif 2022 *pour information*

La FSU se félicite des aides accordées aux établissements français du Liban. Néanmoins, ces établissements dépendent pour la plupart de la MLF. C'est donc la MLF qui bénéficiera de ces aides au moment même où elle prend la décision unilatéralement de supprimer tout dialogue social. Elle renonce à organiser des élections professionnelles et supprime les commissions consultatives paritaires.

Dans ce contexte, **la FSU** rappelle sa position concernant l'octroi d'aides de l'État qui doivent être subordonnées à une gestion RH respectueuse des personnels.

Il a été ajouté un point 8 bis qui correspond au soutien aux établissements d'enseignement français en situation de crise grave, motivé par l'Ukraine en particulier.

- **Dispositif exceptionnel d'avances de trésorerie**

Il s'agit de permettre le **report d'un an du remboursement des avances** de trésorerie attribuées aux établissements au titre du dispositif exceptionnel de la crise COVID 19 et qui ne sont pas en mesure de rembourser.

La FSU avait alerté l'Agence quant à l'impossibilité de certains établissements de rembourser dans les délais prévus. Après le premier report d'un an, nous voilà devant un deuxième report. Ce second report est-il d'un an ? Est-il reconductible ?

Même si cela ne concerne pas beaucoup d'établissements, dans le principe il faut les soutenir. Mais **la FSU** estime que la trésorerie de l'Agence est trop sollicitée et la limite de l'exercice de la comptabilité de l'opérateur est atteinte.

Vote : ABSTENTION (3 FSU) POUR 24

- **Mise en place d'une aide exceptionnelle aux associations FLAM - Dispositif 2022**

Le programme FLAM est un dispositif d'appui financier à destination d'associations œuvrant pour la consolidation du français langue maternelle auprès d'enfants de 3 à 18 ans non scolarisés en français. Il a été créé en 2001 par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et est géré par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

On dénombre en 2022, 159 associations relevant du dispositif FLAM dans 39 pays. Ce réseau d'associations est hétérogène, y compris à l'intérieur d'un même pays, avec des structures accueillant des publics très variés et dotées de moyens inégaux.

Cette campagne de subvention exceptionnelle supplémentaire des associations FLAM va bénéficier d'un budget de 300 000 €.

La FSU demande combien d'élèves sont concernés par le programme FLAM et donc potentiellement concernés par cette campagne de subvention exceptionnelle.

La cheffe de la DEOF répond que ce réseau couvre 10 000 élèves et que 83 dossiers ont été reçus lors de cette campagne.

Vote : POUR unanimité

• Budget rectificatif (BR) n°2 - 2022

Le présent budget rectificatif vise à actualiser les prévisions de recettes et de dépenses en fonction du déroulement de l'exécution budgétaire et d'éléments nouveaux affectant la gestion et à déprogrammer des crédits de l'exercice 2022 qui feront l'objet d'une reprogrammation lors du BI 2023.

Les principales variations par rapport au BR1 concernent :

- L'actualisation des besoins en masse salariale, en intégrant en particulier la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique au 1er juillet 2022 ;
- L'ajustement de l'enveloppe des aides à la scolarité (crédits d'intervention)
- Les ajustements des crédits d'investissements en fonction des avancées des différents projets ;
- L'actualisation des flux financiers internes, services centraux et EGD.

Le solde budgétaire prévisionnel après BR2 s'élève à – 51 633 905 €.

Sur ce budget rectificatif, nous constatons, pour la FSU, que les grands absents sont les dossiers relatifs aux personnels ! Alors que pour certains nos demandes datent de plusieurs années (avantage familial, ISVL, revalorisation des personnels de droit local), absolument rien n'est prévu. Encore une fois, l'Agence se détourne de ses missions premières et n'entend pas ses personnels !

Vote : CONTRE (3 FSU) ABSTENTION (4) , POUR le reste (SGEN et SE inclus)

• Détermination des taux annuels de participation à la rémunération des résidents variations +/- 5 %

Les établissements conventionnés et en gestion directe participent à la prise en charge des personnels résidents qui leur sont affectés au travers du paiement de la participation à la rémunération des personnels résidents (PRR).

Le conseil d'administration par délibération n°31/2019 du 26 novembre 2019 a autorisé le directeur de l'AEFE à modifier le taux de participation dans la limite d'une variation de +/- 5 points. Au-delà de 5 points de variation, l'approbation du conseil d'administration est requise.

17 établissements sont concernés par une augmentation de leur taux, soit un montant total de **2 992 969,09 €**.

- La variation des 2 établissements d'Espagne correspond à l'ajustement du taux à 100 % conformément à l'accord-cadre avec la MLF ayant pris effet au 1er janvier 2022.
- Les deux variations de Shanghai et Lisbonne correspondent au rétablissement des taux de PRR, portés à 0 % au cours des exercices précédents dans le cadre de l'accompagnement de l'Agence au financement de leur projet immobilier.
- L'ensemble des autres variations correspond à une harmonisation des taux avec l'ensemble des établissements de la zone.

3 établissements sont concernés par une baisse de leur taux, soit un montant total de **-880 847,05 €**.

- La variation du lycée franco-éthiopien d'Adidas Abeba correspond à l'ajustement selon l'accord-cadre avec la MLF cité supra.
- La variation de Khartoum correspond à l'harmonisation du taux avec l'ensemble des établissements de la zone.
- La diminution du taux pour Zurich correspond à une compensation en 2022 par l'Agence au titre de la prise en charge d'un poste d'enseignant détaché non pourvu (l'établissement est déconventionné depuis le 1er septembre 2022).

La FSU déclare qu'elle demande depuis plusieurs années une présentation des taux avec une transparence sur les taux eux-mêmes et leurs évolutions. Ces informations étaient communiquées avant mais plus maintenant, présenter les évolutions sans les taux n'a pas de sens.

Le Directeur Général de l'Agence répond prendre note de la remarque de la FSU. Néanmoins, il explique que les taux sont liés avec les conventions des établissements et que des différences sont liées à la politique de soutien aux établissements. Une lecture maladroite ou mal intentionnée de ces publications produirait des problèmes voire des demandes irréalistes. Il affirme que la volonté de l'Agence n'est pas de cacher des choses.

La FSU intervient et assure que le contre-exemple vaut aussi: une publication des taux pourrait tordre le coup à certaines idées reçues. De plus, la FSU précise que cette réponse n'enlève rien au problème d'opacité à la lecture du document en tant qu'administrateurs.

Vote : CONTRE (2 fappe, FCPE) 5 ABSTENTIONS dont 3 FSU

- **Remise gracieuse**

Dans le cas de la remise gracieuse, il s'agit habituellement d'une mesure de «bienveillance» devant la situation difficile d'un débiteur. L'Agence présente deux cas :

- Une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 13 745,44 €.
- Une créance liée à des frais de scolarité à hauteur de 6 455,60 €.

Vote : POUR unanimité

- **Admission en non-valeur**

Dans le cas de l'admission en non-valeur, il s'agit de constater que les démarches accomplies pour recouvrer une créance n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable. Elles s'élevaient à un montant total de **81 505,47 €** et visent à régulariser et effacer les dettes de certaines familles auprès des établissements. Les créances concernent des frais de scolarité et accessoires appelés par les lycées français de Valence (4 dossiers), du Caire (2 dossiers), de La Marsa (1 dossier) et de Ho-Chi-Minh-Ville.

Vote : POUR unanimité

- **Sortie d'inventaire**

Au titre de l'exercice 2022, 16 EGD sur les 36 sollicités, ont effectué des demandes de sortie d'inventaire pour un montant total brut de **2 293 302,88 €**. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les matériels informatiques, y compris les logiciels, représentent 39 % du montant total des demandes de sorties d'inventaire (14 EGD concernés) ;
- Les Installations techniques, matériel et outillage acquises représentent 15 % de l'ensemble des sorties d'inventaire (5 EGD) ;
- Les Mobiliers représentent 13 % du montant total des demandes de sorties d'inventaire (10 EGD).

Vote : POUR à l'unanimité

- **Budget initial 2023**

L'exercice budgétaire 2023 voit un retour à la normale des activités de l'Agence et de ses établissements, avec une rentrée apaisée. Hormis dans certains pays en conflit ou dans un contexte sécuritaire dégradé (Ukraine, Haïti, Burkina Faso), et grâce au soutien apporté par l'Etat durant la crise sanitaire et l'adaptation permanente dont le réseau d'enseignement français à l'étranger a su faire preuve, il poursuit sa croissance.

Avec l'ouverture de 17 nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2022, le réseau accueille désormais près de 390 000 élèves scolarisés au sein de 566 établissements, soit une augmentation de 2 %.

L'année 2023 sera principalement marquée par la mise en place des seize Instituts régionaux de formation, qui désormais disposent d'une identité, conformément à l'article L 452-3 du code de l'éducation, et établissent ainsi un budget propre à leurs activités.

Elle est également marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du statut des détachés, ainsi qu'un contexte de forte reprise de l'inflation dans le monde.

Dans ce contexte, **l'enveloppe de masse salariale augmente de 31 M€** en raison de deux facteurs : coût de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % pour les agents en année pleine, conséquences de la mise en oeuvre de la réforme statutaire et prise en compte dans de nombreux pays de l'augmentation du coût de la vie dans les rémunérations des personnels de droit local.

Dans ce contexte difficile, l'Agence poursuivra la mise en oeuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger en accompagnant les établissements et en continuant la transformation numérique qu'elle a déjà engagée.

Côté recettes, l'aide très significative de l'Etat, en hausse de 28 M€, concernant l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, la réforme statutaire et le soutien au réseau d'enseignement au Liban, permet un équilibre budgétaire amélioré par rapport à 2022, mais qui reste néanmoins très déficitaire et fragile.

Au titre du budget initial pour l'exercice 2023 sont ouverts en dépenses 1 215 652 697 € en autorisation d'engagement (AE), 1 187 982 670 € en crédits de paiements (CP) et 1 152 810 153 € en recettes.

Recettes

Les prévisions de recettes au titre du présent budget 2023 sont de 1 152,8 M€ soit une augmentation de 81,3 M€ par rapport au BI 2022.

- Financement de l'État

Le montant total des financements de l'Etat s'élève à **546,15 M€** soit 47,38 % des recettes globales de l'agence.

- Subvention pour charge de service public (SCSP) : **440,81 M€**

Conformément au montant inscrit au PLF 2023 du programme 185, le montant prévisionnel de la subvention pour charge de service public au titre de l'exercice 2023 s'élève à 440 812 366 €, réserve de précaution déduite.

Ce montant est supérieur au montant 2022 (+28,27 M€ après mise en réserve de précaution) car il inclut, avant mise en réserve, 10 M€ pour le soutien au réseau de l'enseignement français au Liban (aide aux familles et équipement de panneaux photovoltaïques), 7 M€ pour l'accompagnement de la réforme statutaire et 13 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice.

- Dotations bourses : **100,4 M€**

Le montant attribué par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères au titre de l'aide à la scolarité (P151) pour 2023 s'élève à 100 400 000 €, réserve de précaution déduite.

- Subventions pour opération : **4,75 M€**

Deux subventions spécifiques à partir du programme 185 sont inscrites au présent budget pour un montant total de 4,2 M€. La première, d'un montant de 3,7 M€, est un soutien au programme de bourses excellence major (BEM) cofinancé par le Ministère, l'AEFE et des entreprises. La seconde, d'un montant de 500 k€, est une contribution au fonctionnement du lycée franco-australien de Canberra mis en oeuvre à travers l'AEFE dans le cadre d'un accord intergouvernemental.

Une subvention du programme P141 allouée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse au titre d'un soutien au fonctionnement des lycées franco-allemand est prévue pour un montant de 0,55 M€.

S'ajoute un projet d'investissement d'avenir pour un montant de 7100 € facturé à l'université Sorbonne Paris Nord, porteur du projet ORACCLE. Projet éducatif au service de l'orientation et de l'avenir des jeunes (système régional d'information et d'orientation pour construire et mener à bien un parcours personnalisé).

- Ressources propres

→ Situation générale

Les prévisions de recettes propres sont en hausse de 43 M€ par rapport à 2022 pour atteindre un montant de 599,4 M€. Cette hausse de 7,8 % correspond au retour à une trajectoire de développement dans les établissements en gestion directe qui génère des recettes supplémentaires dues à l'augmentation des droits de scolarité et des activités annexes (restauration, internat...) liée à l'augmentation des effectifs. Elle traduit également l'amélioration de la situation du réseau et la capacité des établissements à verser leurs participations à l'Agence.

- Les participations des établissements conventionnés : 126 M€
- Les remboursements des établissements conventionnés : 5,87 M€
- Autres recettes d'activité : 5,83 M€
- Les recettes des EGD s'élèvent à 461,7 M€

→ Services centraux

Le montant prévisionnel des recettes propres des services centraux s'élève à 137,7 M€, soit une diminution de 4,2 M€ par rapport à 2022 (BR2).

- Autres financements publics

Les autres financements publics à hauteur de 7,23 M€ concernent uniquement des financements accordés par les autorités locales à des établissements. Ces financements se concentrent en Allemagne et en Autriche. Le montant prévisionnel est en augmentation par rapport à 2022.

Dépenses

Le budget de l'AEFE consolide le budget des services centraux de l'Agence et des établissements à gestion directe (EGD). Le montant proposé pour l'année 2023 est de **1 215,6 M€** en AE (Autorisation d'engagement) et **1 188 M€** en CP (Crédit de paiement) est en augmentation de respectivement 5 % et 6,3 % par rapport au BI 2022.

- Dépense de fonctionnement

→ Situation générale

Les prévisions de recettes propres sont en hausse de 43 M€ par rapport à 2022 pour atteindre un montant de **599,4 M€**. Cette hausse de 7,8 % correspond au retour à une trajectoire de développement dans les établissements en gestion directe qui génère des recettes supplémentaires dues à l'augmentation des droits de scolarité et des activités annexes (restauration, internat...) liée à l'augmentation des effectifs. Elle traduit également l'amélioration de la situation du réseau et la capacité des établissements à verser leurs participations à l'Agence.

→ Services centraux

Les crédits de fonctionnement ouverts au Budget Initial 2023 s'élèvent à **62,79 M€ en AE et 64,87 M€ en CP**.

- Accompagner et faire vivre le réseau : 40,62 M€ en AE et 40,52 en CP
- Modernisation du réseau : 21,8 M€ en AE et 24 M€ en CP
- Excellence éducative : 357 k€ en AE et CP

→ EGD

Montants ouverts de **127,7 M€ en AE et 116,9 M€** en CP, soit une diminution de 3,5% pour les AE et une augmentation de 8,5 % en CP par rapport au BR2 2022.

- Dépenses d'intervention

Montant ouvert **115,37 M€** en AE et CP, montant financé par :

- la dotation 2023 du MEAE (P151) à hauteur de 100,4 M€,
- une reprise sur la soulte à hauteur de 7,56 M€,
- et, un abondement par la trésorerie de l'Agence à hauteur de 7,41 M€.

- Dépenses d'investissement

- Situation générale

Le niveau des dépenses d'investissement traduit la reprogrammation du budget initial d'investissements notamment immobiliers, qui ont fait l'objet d'une déprogrammation lors du BR2 2022.

Ainsi, le lancement d'opérations immobilières importantes du SPSI 2 (Moscou, Le Caire, Alger), programmé initialement en 2022, est décalé sur 2023.

Par ailleurs, un volume important d'investissements dans le domaine numérique continue d'être programmé en 2023 pour soutenir la politique de développement en dotant l'Agence d'outils structurants pour le réseau.

Ces investissements nécessitent l'ouverture de crédits d'engagement à un niveau élevé (71,6 M€) et se traduiront par des décaissements de 52,6 M€ en 2023.

- Dépenses de personnel

Le montant prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 838,18 M€ soit une augmentation de 31,25 M€ (+ 3,9 %) par rapport au budget rectificatif 2 de 2022. Celle-ci concerne les établissements (+15,05 M€) et les services centraux (+16,2 M€).

Page 7 du rapport d'activité :

- *Détachés sur des fonctions d'enseignement (-6,87 M€)*

Cette diminution est liée au nombre d'ETPT présent en 2022 supérieur au nombre d'ETPT présents en 2023. Pour rappel, en 2022, les postes occupés par des résidents durant 8 mois et dont le contrat arrivait à échéance au 31 août n'ont pas fait l'objet de recrutement compte tenu de la mise en place tardive de la réforme. Cette absence de recrutement a été palliée par le recrutement de personnel en droit local. En 2023, il est prévu que ces postes fassent l'objet de recrutement. Compte tenu de leur prise en charge en septembre avec première incidence sur le niveau d'ETPT au cours du mois d'octobre, les recrutements des détachés de d'enseignement ne consommeront que 3 mois d'ETPT pour l'année 2023.

- *Personnels du siège (+ 2,13 M€)*

Bien que le nombre d'emploi au siège ait augmenté de manière importante au cours des 3 dernières années, les recrutements ne se réalisent que progressivement. La prévision budgétaire au titre de leur rémunération anticipe d'une part une situation de plein emploi et d'autre part le renforcement des équipes à hauteur de 25 postes.

La FSU souligne que le contexte budgétaire (même la note de présentation le dit) n'est pas bon. Les solutions aux dossiers en attente, notamment liés aux personnels, ne sont pas au rendez-vous (mise à plat de l'avantage familial, indemnité spécifique de vie locale, dialogue social et revalorisation des personnels de droit local).

Concernant le plafond d'emplois, là encore, aucune modification! Ce n'est pas comme si les besoins étaient forts ! La FSU alerte également le CA sur l'avenir du programme 151 (aide à la scolarité): les augmentations des frais de scolarité vont entraîner des besoins nouveaux et supplémentaires: l'Agence sera-t-elle en mesure d'y répondre ? La FSU en doute.

La FSU estime que sur les 25 postes créés en Centrale, certains répondent à des besoins réels comme ceux destinés au Bureau des Voyages à la DRH. En revanche, la FSU dénonce le fait que ces postes soient encore une fois pris sur les ETPT du réseau qui a des besoins avérés depuis plusieurs années.

Comme pour le budget rectificatif, les dossiers RH en attente depuis longtemps (ISVL, Avantage Familial) sont encore les grands absents de ce projet de budget.

Vote : CONTRE 7/ FSU, 1 UNSA, FAPEE, FCPE, F Ralle. ABSTENTION 1 (H Conway) tous les autres POUR

- **Maîtrise des risques - contrôle interne - cartographie des risques et plan d'actions 2023**

Le Conseil d'administration est informé une fois par an a minima du déploiement du contrôle interne budgétaire (CIB) et du contrôle interne comptable (CIC). Il valide un plan d'action établi sur la base d'une cartographie des risques budgétaires et comptables. Dans ce cadre, le bilan des actions menées en 2022 fait ressortir un taux de réalisation de 47 % sur les 19 actions réalisées ou en cours, avec un report de 15 actions sur 2023 pour réalisation ou achèvement en 2023.

Compte tenu du contexte exceptionnel de l'année, et d'une charge de travail très conséquente des équipes mobilisées sur la mise en œuvre du plan d'urgence et la réforme des détachés, le taux de réalisation est moindre que celui de l'année dernière (52 %).

Il est par ailleurs proposé d'adopter le plan d'action au titre de l'année 2023, commun aux trois volets du contrôle interne (budgétaire, comptable et métier), sur la base de la cartographie des risques validée lors du comité de pilotage du contrôle interne qui s'est tenu le 21 octobre.

Vote : POUR à l'unanimité

- **Convention type - modèle**

Le décret n°2022-896 du 16 juin 2022 modifiant les modalités de recrutement, de rémunération et de gestion des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger aux enseignants est venu modifier les articles L911-42 et suivants du code de l'éducation et les dispositions du décret n°2022-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger conduit l'AEFE à proposer aux établissements conventionnés un avenant à la convention qu'ils ont signés avec l'AEFE.

Cet avenant type permettra de prendre en compte la modification réglementaire induite par le décret n°2022-896 du 16 juin 2022 et qui conduit à la refonte des contrats de l'AEFE permettant de passer d'une logique géographique liée à la notion de «résidence», à une logique fonctionnelle définissant des catégories d'emplois. Trois contrats de détachés ont été créés pour assurer les missions liées aux emplois d'encadrement des établissements du réseau, aux emplois de formation des enseignants du réseau et aux emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration du réseau.

Ce décret prévoyant des dispositions transitoires et finales, certains personnels pourront choisir de conserver le bénéfice de leur ancien contrat de résident.

Le présent avenant a pour but de prendre en compte ces évolutions et par conséquent de permettre à l'AEFE de continuer à percevoir la PRR selon la même assiette, quelle que soit la nature du contrat choisi par les personnels détachés.

Vote : POUR à l'unanimité

- **EGD - Gestion des caisses de solidarité**

La caisse de solidarité est un fonds d'ordre social à destination des élèves des familles en difficultés financières. Largement déployé dans le réseau des Etablissements Publics locaux d'enseignement (EPL), ce dispositif peut également être mis en place dans les EGD de l'AEFE. Il n'a pas vocation à se substituer aux bourses scolaires dont peuvent bénéficier les familles françaises.

Les aides susceptibles d'être accordées sont par principe ponctuelles, et peuvent porter sur les droits de scolarité, les frais parascolaires, les voyages et sorties scolaires, ainsi que les frais médicaux.

Le financement de la caisse de solidarité est assuré par des contributions volontaires, notamment des familles. En tout état de cause, elle ne peut, en aucun cas, être abondée par le concours financier de l'Opérateur.

A l'inverse, les fonds de la caisse de solidarité doivent exclusivement financer les aides arrêtées par la délibération du Conseil d'administration, le cas échéant, par une décision du Directeur général, en cas de délégation de pouvoir.

Il est proposé au Conseil d'administration de déléguer au Directeur général de l'Agence la définition des modalités de fonctionnement des caisses de solidarité (mise en place de commission d'attribution des aides, composition de ces commissions....). Ces modalités devront utilement être précisées par une circulaire à destination de tous les EGD.

Un bilan annuel sur l'utilisation des fonds recueillis dans le cadre de la caisse de solidarité devra être présenté pour information au Conseil d'administration, à l'occasion de la présentation du compte financier.

Vote : POUR à l'unanimité

- **Questions diverses de la FSU**

QD FSU :

CHINE : Comme durant les deux années passées, la FSU rappelle la situation des personnels en poste en Chine et les difficultés qu'ils risquent de rencontrer pour leurs congés d'été 2023. Seule l'anticipation pourra permettre aux personnels de prévoir leur éventuel retour et la bonne information de la part de l'administration. Quelles décisions L'AEFE compte-t-elle prendre pour anticiper la prise en charge des retours en France des personnels en poste en Chine ?

Réponse Agence :

La situation des personnels en poste en Chine a été prise en compte par l'Agence à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, et du besoin d'anticiper une situation par des dispositions particulières, l'Agence envisagera alors de présenter au conseil d'administration une délibération pour définir les modalités d'une gestion exceptionnelle pour les congés d'été.

QD SNUipp-FSU :

MAROC : Qu'en est-il de l'appel formulé par l'Agence suite à la décision du tribunal administratif de Paris du 13 janvier 2021 concernant l'enseignement de la langue arabe aux élèves non-arabophones à l'école Chénier de Rabat ?

Réponse Agence :

L'appel formulé par l'Agence est toujours pendante devant la cour administrative d'appel de Paris.

QD SNES-FSU

MAROC : Quel projet immobilier pour le collège Saint Exupéry de Rabat ? Quand débutera la consultation de la communauté éducative sur place ?

Réponse Agence :

La reconstruction du groupe scolaire Saint-Exupéry à Rabat est une priorité pour l'Agence. L'attachement de la communauté scolaire au site existant a conduit l'Agence à acter le principe de réaliser une opération de reconstruction sur le site initial de saint Exupéry. Aujourd'hui, la faisabilité effectuée confirme la possibilité de réaliser un projet complet au regard des règles de constructibilité du site. Dans la perspective d'un développement mesuré, il est envisagé l'accueil de nouveaux élèves. A cette fin, la définition de la structure pédagogique la plus pertinente est à l'étude pouvant permettre l'accueil soit d'un collège plus important d'un effectif de 900 à 1000 élèves, soit d'un ensemble scolaire

primaire(300) et secondaire(700) qui élargirait à la fois l'offre scolaire et le secteur de recrutement. Pour mener ce projet de reconstruction sur site, tout en assurant la continuité pédagogique, il est envisagé une relocalisation temporaire du collège sur un autre site. Ce dispositif doit permettre de réaliser les travaux rapidement, évitant à la communauté scolaire les nuisances d'un chantier à proximité. Les autorités marocaines ont été saisies de la proposition de relocalisation et un retour formel de leur part est attendu.

Par ailleurs le montage financier du projet est aussi à l'étude celui-ci n'étant à ce jour pas totalement assuré.

A la levée de ces 3 aspects du montage opérationnel du projet, celui-ci pourra être présenté au conseil d'administration de l'Agence.

MAROC :

Nous souhaitons avoir des réponses exhaustives aux questions suivantes : Quel lien juridique existe-t-il entre les établissements EGD du Maroc et le cabinet "Lefevre" ?

Le cabinet Lefèvre est-il un cabinet conseil ? D'avocats ? A quelle occasion est-il fait appel à ses services ? Quelles sont les prestations réalisées et les montants facturés à chaque établissement du réseau par le cabinet Lefèvre ? Un contrat a-t-il été passé par chaque établissement avec ce cabinet ou est-ce un contrat global pour tout le réseau ?

Un appel d'offres a-t-il été lancé ou est-ce un contrat négocié et, dans ce cas, peut-on le consulter ? Le SNES avait posé cette même question en AG de dialogue social mais elle était restée sans réponse.

Réponse Agence :

Le contrat liant tous les établissements en gestion directe au Maroc avec le Cabinet Lefebvre existe depuis le 01/03/2009. Le cabinet Lefebvre est un cabinet conseil (et non un cabinet d'avocats plaidants) sollicité sur l'ensemble des problématiques juridiques que rencontrent les EGD du Maroc, principalement en droit du travail mais également dans d'autres domaines tels que la protection des données personnelles, le droit de l'urbanisme, le droit civil, etc.

Le Lycée Lyautey à Casablanca est l'établissement support de cette prestation mutualisée et refacture à chaque EGD en fin d'année sa part due sur la base d'une convention inter-EGD. Les montants sont refacturés entre les EGD au prorata du nombre d'élèves des établissements.

Le contrat est établi sur une base de 374 400 dirhams TTC pour 120 heures annuelles. Un décompte des heures est fourni trimestriellement pour contrôle à l'ensemble des EGD. Les heures non utilisées dans le cadre d'une année sont reportables l'année suivante. Depuis 5 ans, il n'y a jamais eu de dépassement des 120 heures annuelles.

Dans ce cas d'espèce, une mutualisation d'un cabinet conseil pour homogénéité des réponses apportées aux EGD à des questions similaires, il y a eu recours à une procédure adaptée sans appel d'offres, dans le respect des codes français et marocain.

Cette réponse va être transmise dans nos établissements pour que nos élus dénoncent une dépense superflue (3120 DH/heure) au moment où des suppressions de postes sont programmées et la mode est une fois de plus à l'orthodoxie budgétaire.